

TRIBUNAL JUDICIAIRE
Bureau d'Aide Juridictionnelle

2 Allée Jules Guesde BP 7015
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Décision du : 03/11/2021

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE:

Numéro BAJ : 2021/023091

Section - Division : 2 - 34

Date de la demande : 08/10/2021

Numéro R.G. : 21/4153

Avocat: Me

Monsieur LABORIE Andre

2 RUE DE LA FORGE

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

DÉCISION D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Vu la loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991 et le décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020,

Vu la loi N° 98-1163 du 18 décembre 1998,

Le président statuant le 03/11/2021 sur la demande présentée le 08/10/2021 par :

Monsieur LABORIE Andre

2 RUE DE LA FORGE

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure suivante : Appel et recours avec et sans représentation obligatoire appel d'une ordonnance rendue le 23 septembre 2021 par le TJ de Toulouse

Contre :

Laurent TEULE

51 chemin des Carmes

31400 TOULOUSE

devant la Cour d'Appel de TOULOUSE.

CONSTATE :

que la demande est manifestement irrecevable

que l'action apparaît comme étant abusive

EN CONSÉQUENCE :

Rejette la demande d'aide juridictionnelle.

POUR EXPEDITION CONFORME A LA MINUTE
LE GREFFIER

LE SECRETAIRE

LE PRÉSIDENT

Informations destinées à la CARPA

N° BAJ : 31555 /00 2 / 2021/023091 Date décision : 03/11/2021 Type de décision : **Première décision**

Avocat :

Provision versée par le client : **Euros**

Type de procédure : **AJ** Code procédure : **221**

Décision : **Rejet**

Objet : appel d'une ordonnance rendue le 23 septembre 2021 par le TJ de Toulouse

Affaire : Monsieur **LABORIE Andre** C/ **TEULE**

N° Rôle : **21/4153**